

AMNESTY INTERNATIONAL

FAITS ET CHIFFRES ET ÉTUDE DE CAS

Index AI : AMR 36/007/2008

ÉFAI

Embargo : 27 novembre 2008, 16 h 00 TU

Haïti. Les mineures privées de protection contre la violence sexuelle

2008

L'organisation Solidarité femmes haïtiennes (SOFA) recueille actuellement des informations sur les femmes, les jeunes filles et la violence sexuelle. Entre janvier et juin 2008, elle a enregistré 105 viols, dont 58 de mineures.

2007

En 2007, SOFA a reçu des témoignages sur 238 viols ; 140 concernaient des filles âgées de dix-neuf mois à dix-huit ans.

2006

En 2006, 155 victimes de viol ont sollicité l'aide de l'un des 21 centres de SOFA dans le pays ; 77 d'entre elles étaient mineures.

Kay Fanm (expression créole signifiant « *maison des femmes* ») est une autre organisation s'efforçant de compiler des chiffres sur la violence sexuelle contre les femmes et les filles. En 2006, elle a enregistré 133 cas de viol et de violences sexuelles contre des femmes et des filles. Cinquante-cinq pour cent des victimes de viol étaient mineures.

Parmi les jeunes filles âgées de quinze à dix-neuf ans ayant fourni des informations dans le cadre d'une enquête menée en 2006 par le gouvernement, 10,8 % ont dit avoir subi des actes de violence sexuelle de la part d'un partenaire sexuel.

Ce questionnaire général soumis au nom du ministère de la Santé a été rempli par 10 757 femmes âgées de quinze à quarante-neuf ans ; un sous-groupe de femmes a été sélectionné, à qui il a été demandé de répondre à un questionnaire sur la violence au sein du couple, et notamment sur la violence sexuelle.

ÉTUDE DE CAS – « Rose », vingt-deux ans, interviewée en mars 2008

« J'avais quinze ans, j'allais à l'école, j'étais le seul enfant de la famille à être scolarisé parce qu'il était impossible pour ma mère de soutenir les autres financièrement également.

Un jour [je me suis] disputée avec ma tante [et] le soir même, elle est venue chez moi accompagnée de trois hommes. Ils étaient tous armés. Ils m'ont enlevée et m'ont conduite dans un autre quartier. Ils m'ont frappée et puis ils m'ont violée. Après, ils m'ont expliqué qu'ils n'auraient pas dû me violer ou me battre, mais qu'ils auraient dû me tuer sur place. C'était un endroit désert où personne ne passait. J'ai dû les supplier de me laisser partir, alors ils l'ont fait et je suis allée trouver ma mère [...]. Pendant quatre mois après les faits, je ne pouvais pas dormir, je ne pouvais pas manger. Quand je sortais, ma mère s'inquiétait parce qu'ils me menaçaient. Ils

affirmaient que si j'allais tout dire à la police, ils me tueraient. Ma mère n'avait pas les moyens de me payer des séances avec un psychologue, alors j'ai dû me battre pour m'en sortir seule [...].

J'ai porté plainte. C'est à partir de ce moment qu'ils ont commencé à me menacer, à me dire que si je portais plainte ils me feraient ci et ça, et pour me prouver qu'ils disaient la vérité, ils ont mis le feu à ma maison [...].

[Au poste de police de Cafétéria] ils m'ont dit qu'ils feraient le nécessaire mais finalement, il ne s'est rien passé. Quelque temps après, un de ces hommes a été arrêté [...] mais il n'y a pas eu de suite. Près de deux semaines plus tard, on s'est croisés dans le quartier et il m'a dit : "tu voulais me faire rester en prison, tu vas voir ce que je vais te faire [...]", alors ma mère a fait en sorte que je quitte le quartier pour quelque temps.

[La seconde fois] que ça s'est produit c'était il y a deux ans, j'avais vingt ans [...]. Un voleur s'est introduit dans la maison [...] il m'a violée. Je ne pouvais pas hurler parce que j'étais seule à la maison avec les enfants [...]. À cette époque il y avait beaucoup de violence dans le pays et tout le monde avait peur [...].

Le lendemain matin, je suis venue ici, j'ai tout dit aux femmes qui travaillent ici [...] elles ont fait tout ce qu'il fallait pour s'assurer que je n'avais pas été infectée. Elles m'ont donné des médicaments, m'ont prodigué des soins. Je suis allée voir un psychologue – ça m'a aidée [...] Ici je reçois aide médicale et soutien moral ; ici ils ne traitent pas avec la police parce que ça ne mène nulle part de toute façon.

Maintenant, mon plus gros problème c'est le quartier où je vis. En Haïti à l'heure actuelle, quand on a été violée, on est quasiment mise au ban de la société : vous ne devez pas étudier ; vous ne devez pas aller à l'hôpital ; vous devez rester dans un coin. Avoir été violée fait de vous [...] une personne sans droits, une personne rejetée par la société et désormais, dans le quartier où je vis, c'est comme si j'étais violée chaque jour car chaque jour quelqu'un me rappelle que j'ai été violée et que je ne suis rien, que je devrais me mettre dans un coin, que je ne devrais pas parler, que je devrais ne rien dire.

FIN/

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres tél. : +44 20 7413 5566. courriel :

press@amnesty.org

Amnesty International, 1 Easton St., London WC1X 0DW, Royaume-Uni ;

www.amnesty.org